

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCÉDES DE RECLAME

1. Adressage	
Adresse de l'ouvrage :	*
N° parcelle, n° ECA, n° permis :	*
Personne demandeuse, Société : Auteur-trice des plans Adresse :	*
La-le propriétaire Nom, Prénom ou société : Adresse :	*
Installateur-trice, Société : Fabricant-e : Adresse :	*
Envoi du permis Nom, prénom Ou société : Adresse :	*
Facturation Nom, prénom : ou société : Adresse :	*
Nom, adresse mail et téléphone du- de la propriétaire :	*

\* Champs obligatoires

## 2. Types d'enseignes

### Nature de la demande

- Nouvelle enseigne
- Modification
- Déplacement
- Enseignes supplémentaires
- Enseigne pour compte propre
- Enseigne pour compte de tiers
- Autocollants sur vitrine
- Panneau de chantier ou de vente
- ↳ Date d'enlèvement :

### Caractéristiques

- Non lumineux
- Lumineux
- Lumineux intermittent
- Caisson
- Drapeau ou banderole
- Enseigne de garage ou station-service
- Autres

### Type de fixation

- En applique
- En potence
- Sur support

Nombre d'enseigne au total : \_\_\_\_\_

Nombre de façades du commerce : \_\_\_\_\_

Le nombre d'enseignes est limité à trois par commerce et par façade, sauf en zone urbaine de l'ancienne ville où seules deux enseignes par commerce sont autorisées

### 3. Dimensions des enseignes

Enseignes	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9
Dimensions en mètres									
Surfaces									

Le présent formulaire doit être accompagné au minimum des éléments suivants :

- Les élévations des façades ou un photomontage avec les dimensions et la surface de chacun des procédés de réclame.
- Un extrait du plan cadastral, par exemple [Cartolacôte.ch](http://Cartolacôte.ch), avec la situation de chaque enseigne.

**Le règlement sur les procédés de réclame doit être en tous points respecté. Il est consultable sur le site internet de la Ville de Nyon, page [Procédé de réclame](#).**

### 4. Adressage et émolument

Un émolument est facturé au prorata de la surface des procédés de réclames, soit :

- Pour les enseignes CHF 50.-/m<sup>2</sup>, minimum CHF 100.-, maximum CHF 800.-.
- Pour les panneaux de chantier CHF 20.-/m<sup>2</sup>, minimum CHF 100.-, maximum CHF 600.-.

Formulaire et annexes à transmettre à [territoire@nyon.ch](mailto:territoire@nyon.ch) ou par pli postal à l'adresse suivante :

Service du territoire  
Place du Château 10  
1260 Nyon

### 5. Signatures

Lieu et date : \_\_\_\_\_

La personne demandeuse : \_\_\_\_\_

Le-la propriétaire du bâtiment  
(ou son-sa représentant-e ou l'administrateur-trice) : \_\_\_\_\_

**La signature du-de la propriétaire est obligatoire, faute de quoi nous ne pouvons délivrer d'autorisation.**